

Sommaire :

Pages 2 et 3 : vie de la commune

Page 4 à 6: actions du CCAS

Page 7 : Du côté de l'école

Page 8 : Urbanisme

Page 9 : Travaux et sécurité routière

Page 10 : Eclairage public

Page 11 : Cadre de vie

Pages 12 à 15 : associations

Page 16 : Bloc-Notes

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand. *Edité par Press Vercors sur papier recyclé.*

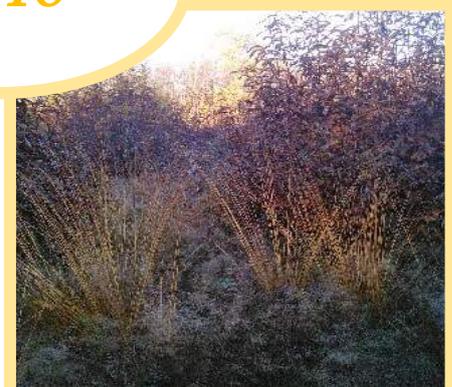
Contact : Mairie de Saint-Vérand Tél. 04 76 38 11 05

mairie.st.verand@wanadoo.fr

www.saint-verand.fr



2016



Le maire et toute l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 8 janvier à partir de 19 heures à la salle des fêtes.

Lucienne Rival, doyenne de la commune nous a quittés à 101 ans et 2 mois.



Lucienne a passé toute sa vie à Saint-Vérand à Rolland. Elle a toujours travaillé et vécu dans la ferme familiale, là où elle s'est éteinte le 13 octobre près de sa famille.

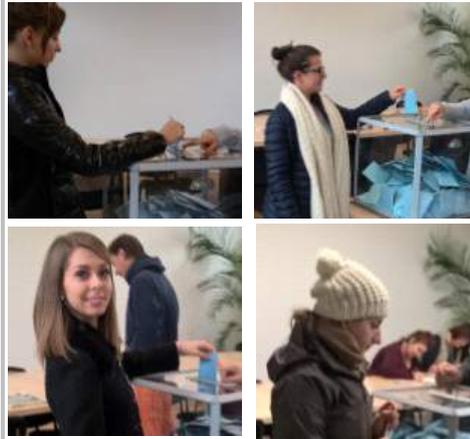
L'an dernier, elle avait fêté son 100^e anniversaire entourée de sa famille et de ses nombreux amis. Membre d'honneur de l'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui, elle aura contribué à enrichir de nombreux témoignages, dont le documentaire sur les 100 ans de l'école que nous avons revu avec grand plaisir quelques jours après son décès.

Nous n'oublierons pas sa joie de raconter ses souvenirs avec un brin de malice, d'évoquer les progrès connus tout au long de sa vie (l'arrivée de l'eau courante sur le plateau, du téléphone à la maison et bien d'autres choses...).

Elle se souvenait de nombreux détails et était une des mémoires du village.

Elle nous avait confié son secret de longévité : Travailler et piocher, alors avis à bon entendeur...

Elections Régionales



Morgane, Léa, Anastasia et Florette viennent d'avoir tout juste 18 ans et ont pu voter pour la première fois le 6 décembre. Les voici mettant leur bulletin dans l'urne, photographiées par leurs parents ou par monsieur le Maire... Nous leur souhaitons encore de nombreux votes !

Le taux de participation pour notre commune a été de 50,71% au premier tour et de 57,83% au 2^e tour.



Mireille Allardi, institutrice à St-Vérand de 1995 jusqu'à sa retraite en 2013 est la première artiste à animer les murs de notre belle mairie. Les tableaux sont visibles aux heures d'ouverture et jusqu'au 15 mars.

« Peindre...instant fugitif et tenace. Allers-retours sur le fil du pinceau au rythme du temps qui passe repasse et suspend.... »

« J'ai retrouvé les murs de mon ancienne salle de classe sur lesquels ont raisonné leçons d'histoire, récitations, tables de multiplication, rires d'enfants et bavardages, conjugaisons et rêves d'horizon.

Le temps passe et transforme les apparences, mais les murs de l'école liée à sa mairie sont solides et c'est avec émotion que j'ai suspendu mes tableaux. »

Mireille Allardi



Commemoration du 11 novembre :

Un moment fort émouvant partagé par plusieurs générations afin que personne n'oublie les souffrances de ces hommes qui ont laissé leurs familles et leurs biens pour se battre au front. 143 saint-vérannais ont été engagés dans ce conflit, 43 sont décédés. Leurs noms ont été lus par des anciens combattants d'Algérie. Cette cérémonie s'est prolongée par le verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

Diffusion du magazine :

A compter du 1 janvier, la mairie a passé une convention avec Monsieur Jean-Marc Bourgogne pour la diffusion du magazine municipal.

Monsieur Bourgogne habite Saint-Vérand et connaît parfaitement les limites de notre commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Fusion des communautés de commune :

Les conseils municipaux des 48 communes des 3 communautés de commune (Pays de Saint-Marcellin, Bourne et Isère, Chambaran et Vercors) ont du se prononcer début décembre sur le projet de fusion des 3 communautés.

Pourquoi avons-nous voté pour cette fusion qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017 ?

D'abord parce que historiquement, les 3 communautés de communes ont déjà beaucoup travaillé ensemble. Les acteurs se connaissent et ont réalisé plusieurs projets en commun (maison de santé, implantation d'entreprises, organisation d'événements culturels..).

Et surtout, il faut savoir qu'au conseil régional seules les communautés de communes de plus de 30 000 habitants pourront être présentes. Unies, nous représentons 45 000 habitants, isolées aucune des 3 communautés de commune sera présente...Nous avons intérêt à avoir un représentant au niveau de la grande région, là où se prendront les décisions concernant notre vie quotidienne. L'année 2016 va être consacrée à la réflexion des impacts, vous serez régulièrement informés.

Edito :

2015 s'achève....voici le moment de faire un retour en arrière.

Année au pas de charge au niveau municipal. Plusieurs projets engagés par la précédente équipe municipale ont été finalisés et de nouveaux chantiers ont été conduits.

Le secteur de la Maladière a connu un début d'année perturbé avec des travaux d'eau mené conjointement avec la commune de Saint-Sauveur. Le village a été transformé avec le nouveau local commercial et l'aménagement des différents espaces. D'importants travaux de sécurité ont été entrepris et seront poursuivis au cours de l'année 2016 (aménagement piétonnier, passerelle au stade, mise en place d'un radar pédagogique).

Sans oublier les enquêtes menées par le CCAS et la commission enfance et jeunesse afin de connaître vos besoins et vos attentes. Vos besoins ont été entendus et nous tentons de les mettre en œuvre. Ainsi, des après-midi intergénérationnelles et des soirées réservées aux ado sont désormais proposées. Au vu de la fréquentation, je peux dire que le besoin était réel et je suis ravi de voir la réussite de tels projets qui permettent de créer du lien social.

Pour 2016, de nouveaux chantiers sont d'ores et déjà engagés : je citerai la poursuite de la mise en sécurité de l'entrée Nord du village (en direction de Varacieux), l'aménagement d'une aire multi-jeux, les travaux de réhabilitation de la cure et de la maison paroissiale en cours d'acquisition, la poursuite de la rénovation du réseau d'eau,

Année active pour le personnel qui fait en sorte qu'il soit agréable de vivre à St-Vérand, et pour Zébulon qui propose des activités attractives pour les enfants,

Année riche pour la vie associative. Le comité des fêtes a fêté ses 40 ans. Le sou des écoles a proposé de nouvelles activités....L'Asversau obtient d'excellents résultats, St Vérand Hier et Aujourd'hui a proposé des animations avec des intervenants passionnés, et sans oublier bien sûr la gym, la danse country, la danse orientale, les joyeux Dauphinois qui fédèrent de nombreux participants,

Année animée au niveau intercommunal où la décision de fusion des 3 communautés de commune a été actée. Le processus est en marche et nous avons le devoir de participer à sa construction. Vous serez régulièrement tenus informés,

Année heureuse pour vous, je l'espère, sur le plan familial et professionnel.

Le moment est venu de vous remercier tous pour ce que vous apportez à la vie de notre village et de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016.

Bernard Eyssard

Venez partager un moment convivial entre « petits et grands »

Animations et activités gratuites pour
toutes et tous



les lundis et
mercredis
de 14h à
17h
Salle
P.BERRET
Mairie de ST
VERAND



**Pour se retrouver, se rencontrer, jouer,
papoter, créer, échanger, grignoter.....
passer juste un moment ou l'après-midi !**

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants de plus de 8 ans, peuvent venir avec des adultes ou seuls avec une autorisation écrite et décharge des parents.



**Mais qu'est-ce qui se passe le
lundi et mercredi de 14 à 17
heures en salle Paul Berret ?**

Christine fait des gâteaux avec des enfants, Chloé anime un atelier pour les petits aidés par leurs parents, Muriel apprend à tricoter ou à broder. Anthony sort sa guitare pour accompagner les chants. Alicia joue, discute, et propose des activités pour les plus grands.

Sandrine et sa grand-mère sont venues lundi dernier nous faire découvrir leur passion : la peinture sur soie. Angélique, elle, c'est la pâte fimo qu'elle maîtrise, c'est pour cela qu'elle a animé un atelier création la semaine dernière.

Dans ces après-midis, chacun y vient quand il veut, pour jouer, bricoler, discuter ... et pourquoi pas, proposer de faire découvrir aux autres de nouvelles activités

Suzanne elle, vient pour rencontrer de nouvelles personnes, être en contact avec des enfants et passer un après-midi convivial. « ce que j'aime, c'est de pouvoir venir sans contrainte, quand je peux, de faire de nouvelles choses ».

Lucas, lui, ce qu'il aime, ce sont les activités manuelles, et dès qu'il franchit la porte c'est pour s'installer à la table où Chloé propose un atelier « alors Chloé qu'est-ce qu'on va faire aujourd'hui ? »

Adèle, vient avec sa petite fille pour sortir de chez elle, « voir de nouvelles têtes et discuter ».

Thomas, nouvellement installé sur la commune vient avec son fils, « pour faire connaissance ».

Marguerite avec son auxiliaire de vie bricole et partage le goûter que les enfants ont préparé.

Ces après-midis initiés par le CCAS sont ouverts à tous petits et grands. Pour ceux et celles qui souhaiteraient participer mais qui ont des difficultés de déplacements, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Alicia et Anthony se présentent et nous parlent de la mission confiée par le CCAS.

Alicia 19 ans : j'ai été animatrice de séjour pour personnes handicapées mentales pendant 3 semaines au cours de l'été 2015 avec l'association ALPAS. Ma motivation c'est de partir de rien et de faire en sorte que ça fonctionne, la satisfaction des gens et le côté relationnel. Cette mission va aussi m'apporter de l'expérience et me permettre de rentrer dans une école pour obtenir le niveau bac dans le milieu social, relation clients.

Anthony 19 ans : j'ai été animateur au P'tit Loups pendant les été 2014 et 2015 puis j'ai effectué un remplacement à ARIA 38 avec un éducateur spécialisé. Je participe à ce service civique dans le but de rentrer à l'IUT 2 carrière social, option éducateur spécialisé et/ou en option animateur socioculturel. J'ai besoin d'obtenir le plus d'expérience possible dans le milieu du social. Cette mission était pour moi une opportunité rêvée pour obtenir l'expérience requise.

Les premières rencontres intergénérationnelles qui ont eu lieu pendant les vacances de Toussaint ont connu un vif succès. Avez-vous eu un coup de stress pour gérer tout ce monde ?

Oui, car nous nous ne nous attendions pas à autant de monde mais cela c'est très bien passé. Les activités proposées conviennent très bien mais toute nouvelle idée est bienvenue. Il y a 2 ou 3 personnes qui sont fidèles mais les personnes varient aussi selon les activités.

Nous proposons : Atelier pâtisserie, chorale, fabrication marionnettes, pompons animaux, perles en papier, crochet, porte-bougie déco patch, tricot, peinture sur soie, broderie, jeux collectifs, etc...

Comment s'est passée la première soirée avec les ados ?

Elle s'est très bien passée, elle s'est déroulée sur le thème du karaoké avec 31 ados. D'après les premiers retours ils se sont bien amusés et désirent revenir, l'ambiance était conviviale et décontractée et ils se sont sentis tout de suite à l'aise.

Pensez-vous que certains seraient prêts à s'investir pour l'organisation de ces soirées ?

Certains seraient prêts à proposer des thèmes pour les soirées à venir mais ne pourraient pas les organiser seuls.

Une 2° soirée a eu lieu, elle a rassemblé 52 ados autour d'une soirée crêpes et du jeu du loup garou. Jeux vidéo, Incroyable Talent ont également été au programme.

Des soirées ados revisitées pour 2016 :

Suite au succès des soirées ados de décembre, qui se sont terminées par une grande « dance party » et « incroyables talents »... nous avons dû repenser leur organisation.

Voici le programme pour 2016 : les ados seront accueillis en 2 groupes distincts répartis par tranche d'âge :

Le 1^{er} et 3^e vendredi du mois sera réservé aux 6 et 5eme,
Le 2^e et 4^e vendredi sera à l'attention des 4 eme et 3 eme.

Si 'il y a un 5^e vendredi, il sera pour tous...

Le programme de ces soirées : animations, projets à construire ensemble et tout simplement l'occasion de passer des moments sympas !!!

Alicia et Anthony vous attendront le vendredi de 18h30 à 21h30 :

Alors à vos tablettes :

- les 6-5eme notez les 15 et 29 janvier et les 4-3eme notez les 8 et 22 janvier.

Vous pouvez contacter l'équipe du CCAS responsable de ces soirées par mail à l'adresse suivante :

ados.ccas@laposte.net



Un repas sur un air d'accordéon pour 148 aînés de la commune



148 « aînés » de plus de 70 ans ont répondu à l'invitation du CCAS pour partager un moment de convivialité.

Une surprise leur a été réservée pour le dessert... avec l'arrivée du groupe « Cire tes souliers », des accordéonistes de la Lyre et des enfants venus chanter plusieurs chansons apprises dans le cadre des TAP. Les amants de la Saint Jean, l'eau vive, Mistral gagnant, Plus jamais ça, Etoile des neiges et Accordéon ont été reprises en chœur par la salle qui a applaudi avec beaucoup de ferveur. Ensuite certains (et surtout certaines) ont esquissé quelques pas de danses au rythme de l'accordéon accompagnés par l'orchestre. La journée s'est prolongée dans la bonne humeur et les convives sont repartis avec leur vynil en souvenir de cette journée.



Initiation aux premiers secours :

Les défibrillateurs peuvent être utilisés par le grand public car ils sont automatisés, ce sont des appareils simples d'utilisation.

Il suffit de les allumer et de coller les électrodes aux bons endroits et de suivre

les instructions de l'appareil.

Oui mais....la situation est stressante. On se trouve face à une victime ayant perdu connaissance et il n'est pas toujours facile de garder son sang froid. En attendant les secours, il ne faut pas paniquer et savoir précisément ce qu'il faut faire.

C'est pourquoi le CCAS vous propose une initiation aux premiers secours afin de connaître les gestes à adopter devant une personne ayant perdu connaissance.

Cette formation dispensée par un moniteur de la Croix Rouge Française aura lieu le samedi 30 janvier, salle Paul Berret, à la mairie et durera environ 1 heure 30.

Première séance de 8 heures 15 à 10 heures, deuxième séance de 10 heures 15 à 12 heures.

Si vous souhaitez participer à cette initiation, merci de vous inscrire par téléphone au 04 76 38 82 21 aux heures d'ouverture de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : compta.st.verand@orange.fr

Date limite d'inscription le 22 janvier.
Participation : 4 €.

Livraison des colis de Noël aux personnes n'ayant pas pu participer aux repas : douceurs au menu.



Au 1° janvier 2016, la **Prime d'Activité** remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Si vos revenus mensuels sont inférieurs à 1360 euros, faites une simulation de vos droits sur le simulateur disponible sur le site caf.fr.

Ne perdez pas vos droits et faites rapidement votre demande.

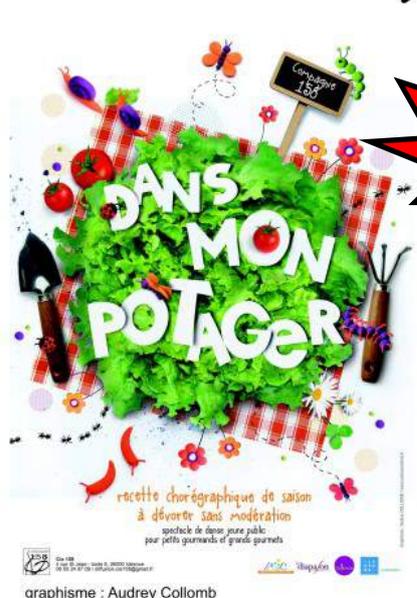
Les enfants de maternelle, les CP et CE1 ont construit avec Hélène un mandala de légumes, admirez le résultat.



Coline, dumiste (musicien intervenant à l'école) aide les enfants à devenir de grands musiciens. Elle les accueille tous les vendredis en salle Paul Berret ou en salle de psychomotricité. La municipalité participe au financement de cette activité.



Dans mon Potager



Mercredi matin, ça tintinnabule à l'école ... que se passe-t-il donc, c'est dingue donc !

L'affiche du spectacle de Noël auquel ont assisté les classes de CE1, CP, Grande section, moyenne section et petite section de la maternelle merci le Sou des écoles !



Le Père Noël nous rend visite pour de vrai !

Avant de construire ou d'engager des travaux vous devez solliciter diverses autorisations selon la nature de votre projet. Respectez ces formalités pour ne pas vous mettre dans l'illégalité et vous protéger des divers recours.

Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?

La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles du plan local d'urbanisme (PLU).

Elles réglementent l'utilisation des sols, l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et l'aménagement de leurs abords. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

Construction nouvelle

Vous construisez une maison : vous devez déposer une demande de permis de construire.

Vous construisez un garage ou une dépendance :

- si votre projet entraîne la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle de plus de 20 m², vous devez demander un permis de construire, si vous créez entre 5 m² et 20 m² : une déclaration préalable suffit, en-dessous de 5 m² : vous n'avez aucune formalité à accomplir.

Travaux sur une construction existante

Pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires, vous n'avez aucune formalité à accomplir.

En revanche, vous devez déposer une déclaration préalable pour les travaux de ravalement, ou qui modifient l'aspect extérieur de la construction, ou qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol nouvelle. Si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est requis.

Que faire une fois l'autorisation accordée ?

Votre permis de construire devient définitif en l'absence de recours des tiers ou de retrait administratif :

Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard, 15 jours après de dépôt du recours.

Dans le délai de 3 mois, après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer si elle l'estime illégal.

L'obligation d'affichage:

Dès la notification de l'arrêté vous devez procéder à l'affichage de l'autorisation sur le terrain et ce, pendant toute la durée des travaux.

Votre autorisation doit être affichée sur un panneau rectangulaire, d'une dimension supérieure à 80 cm, et rédigée à l'encre indélébile.

Celui-ci doit être lisible de la voie publique et doit mentionner :

le nom du bénéficiaire,

la date et le numéro du PC,

la nature du projet et la superficie du terrain,

l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté,

la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur des constructions,

la mention indiquant « l'obligation, prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R. 600-1, de notifier tout recours administratif ou tout recours contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

L'obligation d'affichage a pour objet de permettre à vos voisins de s'assurer que votre construction est conforme à la réglementation et ne leur causera pas de nuisances particulières.

Dans votre intérêt, il vous est conseillé de procéder à cet affichage au plus tôt, afin de faire courir les délais de recours.



Au début et à la fin de vos travaux :

Vous devez déclarer l'ouverture de chantier à la mairie du lieu de votre projet dès le début des travaux.

Vos travaux achevés, vous avez l'obligation, dans un délai de 30 jours, de déposer la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux en adressant en mairie le document « déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux », envoyé avec l'arrêté d'autorisation. Ce document doit être adressé en recommandé ou déposé contre décharge. Dans les 3 mois suivant cette déclaration, vos travaux peuvent faire l'objet d'une vérification par la mairie afin de s'assurer de l'adéquation des travaux avec l'autorisation délivrée.

Si les travaux ne sont pas conformes à l'autorisation délivrée, un refus de conformité est dressé, accompagné d'un procès-verbal d'infraction aux règles d'urbanisme qui sera transmis **au Parquet**.

Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes et de ses abords ont débuté le 8 décembre. Ils ont fait l'objet d'attribution de plusieurs marchés publics.

Le marché des abords, la rampe d'accès et l'escalier entre la salle des fêtes et le parking des écoles a été attribué au groupement Toutenvert et Abélia pour un montant de 66 605.00 € HT soit 79 926 € TTC. Les travaux d'aménagement des sanitaires font l'objet de 7 lots attribués aux entreprises Bonin, Finot-Jacquemet, Menuiseries Rousset, Fangeat, l'art du carrelage, Glénat et Genin pour un montant total de 53 818.29 € HT soit 64 581.95 € TTC.



A la salle des fêtes



A l'occasion des travaux d'accessibilité de la salle des fêtes, la commune réalisera des travaux dans la cuisine avec la réfection du plafond et des peintures.

Dans la grande salle, certaines menuiseries seront changées et les peintures seront rafraîchies.

3 subventions ont été attribuées pour environ 50 000 €.

Les travaux en régie de l'automne



Changement d'une conduite d'eau aux Amours

Dans le cadre de la rétrocession du terrain pour le parking du clos des rosiers (derrière l'église), la commune s'était engagée à réaliser en 2008 la viabilisation de l'accès.

Ces travaux ont enfin été effectués avec le traitement des eaux pluviales et la mise en œuvre de gravier concassé.

Au cours du mois de novembre, une portion de 200 mètres linéaires de conduite d'eau de diamètre 80 a été changée. En effet, suite à de nombreuses fuites (10 en 18 mois) ces travaux qui n'étaient pas programmés ont été réalisés en régie avec l'aide de l'entreprise Giraud Marchand.

Le coût de ce renouvellement est de 7500 € sur le budget de l'eau.

Sécurité routière :

Au cours du mois de mai, une première réunion de travail a eu lieu sur le terrain avec le chef de service voirie du conseil départemental. Les entrées du village, et surtout l'entrée Nord (en direction de Varacieux) sont source de préoccupation des riverains et des élus en raison d'une vitesse excessive.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les problématiques de déplacement piétons, de bruits et d'arrêt de bus. En parallèle, la commune a investi dans un radar pédagogique afin d'apporter une première réponse aux excès de vitesse. Depuis sa mise en place, des relevés réguliers ont permis d'avoir une mesure précise de la circulation et de la vitesse.

Courant novembre, une seconde réunion a eu lieu avec le service voirie de la DDT en présence de Bernard Pérezio, Conseiller départemental. L'ensemble des problématiques identifiées par la commune a été abordé, ainsi que le financement des travaux. La commune doit élaborer un cahier des charges pour recruter un bureau d'étude afin de proposer des aménagements compatibles avec les contraintes du conseil départemental. Si le projet est retenu, des subventions seront sollicitées pour le financement des travaux. Les études doivent être conduites en 2016, pour pouvoir espérer des travaux fin 2017.

Qu'a dit le radar.....On roule trop vite...mais on le savait !

Vitesses moyennes à l'entrée 61.81 km/h et 68.42 km/h à la sortie. (vitesse limitée à 50km/h).

Une moyenne de 950 véhicules par jour. Record ridicule le 25 août, 192 km/h, honte à son auteur !



.Début 2015, l'équipe municipale a lancé une étude sur l'éclairage public de notre commune. Cette étude visait 4 objectifs :

- une meilleure connaissance de notre patrimoine,
- l'amélioration de la qualité de l'éclairage,
- l'amélioration de la sécurité des éclairages publics.

Les principales conclusions du diagnostic

L'inventaire des foyers lumineux au nombre de 244 et des supports fait apparaître une proportion élevée de lampes à Vapeur de Mercure (43%). Ces lampes énergivores devront être remplacées en priorité ce qui permettra d'améliorer les niveaux d'éclairage tout en procurant des économies d'énergie. 47% des luminaires sont vétustes et sont à remplacer prioritairement. Il s'agit de luminaires de type Boule et Mazda EPA. Sur les 18 coffrets électriques recensés, 4, trop vétustes, sont à remplacer entièrement. 4 autres sont à sécuriser. La consommation électrique annuelle moyenne de la commune s'élève à 80 301 kWh, soit un rejet équivalent dans l'atmosphère de 9,6 Tonnes de CO₂. La facture annuelle correspondante est de 9 456 € TTC.



Les photos : Exemple de coffret électrique à sécuriser et luminaires mazda et boule à remplacer en priorité. Ci-dessous, nouveaux modèles type routier et résidentiel.

Suite au diagnostic technique et la cartographie du réseau le bureau d'étude a proposé un schéma global de rénovation. Ce plan d'actions doit nous permettre d'économiser environ 15% de notre consommation d'énergie électrique tout en améliorant sensiblement la qualité de l'éclairage.

Ainsi l'équipe municipale a décidé sur 3 années (2016 à 2018) de rénover une grande partie du réseau d'éclairage public de la commune soit près de 170 points lumineux (foyers et luminaires) vétustes et énergivores. Pour 2016, suite à un appel d'offre la société Serpollet a été retenue pour effectuer la première tranche de travaux à savoir le remplacement et la mise en sécurité des coffrets électriques défectueux et le remplacement des luminaires (une soixantaine) dans les zones résidentielles. Cette première tranche d'un montant total de 60 000 euros est subventionnée à 80% par le SEDI* tout comme le diagnostic initial. La deuxième tranche 2017-2018 devrait concerner davantage les routes et carrefours de la commune hors lotissements. Le choix du matériel (lanterne, foyers lumineux, globe) s'est porté sur deux types de luminaires (routier et résidentiel) de type led à basse consommation (40 watt contre 100 à 220 watt sur les luminaires actuelles) munis d'abaisseur d'intensité. Cette option permettra, point par point, d'abaisser l'éclairage à des périodes précises (exemple de minuit à 5h du matin) sans perte importante de luminosité mais en réduisant sensiblement la consommation électrique (-25%).

L'ensemble de ces travaux étalés sur 3 années permettra de remettre à niveau notre éclairage public pour une meilleure qualité d'éclairage, davantage de sécurité et des économies d'énergie. A l'heure de la COP21, notre commune s'engage pour réduire sa facture énergétique.

*Syndicat d'Electricité du département de l'Isère



La charte forestière des Chambaran



La commune de Saint-Vérand adhère à la charte forestière des Chambaran. A ce titre, l'exploitant forestier qui va réaliser une coupe de bois sur le territoire de la commune doit prendre contact avec le correspondant forêt afin de faire une déclaration d'ouverture de chantiers. Ensemble, ils réaliseront un état des lieux des chemins avant mise en œuvre du chantier. L'exploitant s'engage à la fin des travaux à remettre le chemin en état.

Un état des lieux sera de nouveau réalisé à la fin des travaux afin de s'assurer de la non dégradation des chemins.

Les propriétaires forestiers s'engagent à informer la mairie de la réalisation de travaux sur leur propriété.

Les formulaires à l'attention des professionnels et des propriétaires privés sont disponibles en mairie ou sur le site charteforestiere-chambaran.fr

Le correspondant forêt de la commune est Bernard Eyssard.



De nouveaux horaires et un nouveau service à l'agence postale !



Depuis le 1^{er} novembre, l'agence postale est ouverte aux horaires suivants : **les lundi, jeudi et vendredi** de 13 h à 15 h45, le **mardi** de 8 h 30 à 11 h30 et de 13 h à 15 h 45, le **mercredi** de 8 h 30 à 11 h30 et le **samedi** de 9 h à 11 h30.

Pendant ces heures, vous pouvez accéder à de nouveaux services à partir d'une tablette tactile mise à disposition par la poste. Vous pourrez consulter les services de la poste mais aussi les services publics. Ainsi vous pouvez consulter ou faire une déclaration en ligne sur votre compte Caf ou pôle emploi, consulter vos relevés de compte sur Améli.fr, payer une amende en ligne...ou tout simplement surfer sur st-verand.fr ou le site de la communauté de commune.

Catherine Valente peut vous accompagner. Ce service est une véritable aide pour accomplir des démarches administratives pour les personnes ne pouvant pas utiliser Internet à domicile.



Dans le cadre d'une étude portée par les communautés de communes du Sud Grésivaudan, des techniciens du bureau d'études Concept Cours d'Eau vont parcourir les ruisseaux et rivières de la commune.

Ces prospections ont pour objectif de diagnostiquer l'état de la végétation présente le long des cours d'eau.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'équipe Contrat Rivière Sud Grésivaudan au 04 56 33 30 20.



Une nouvelle équipe au travail : Présidente Chloé Marchand, vice-présidente Sandrine Charmeil, trésorière Isabelle Bressot, vice-trésorière Angélique Bernard, secrétaire Céline Véhier.

Le Sou des Ecoles a pour vocation d'enrichir le lien social en permettant à tous de se rencontrer autour d'événements conviviaux. Les bénéfices des manifestations sont entièrement utilisés à financer les projets sportifs et culturels au sein de l'école : intervenant danse et art plastique dans les classes, chorale, visites de parcs et Musées, réalisation d'un court-métrage, classe de neige pour les plus grands !

LOTO : Venez profiter d'une ambiance conviviale !

SAMEDI 16 JANVIER 2016



De nombreux lots à gagner ! un ordinateur portable, un appareil photo, une caméra sportive, une trottinette freestyle avec son casque et sa caméra sportive, un week-end pour 2 personnes, un robot pâtissier, des places pour des spectacles ou des rencontres sportives, un baptême de l'air, et bien d'autres lots...

Tarifs : 2€ le carton (buvette et restauration rapide sur place)

Salle des Fêtes à partir de 19h30 (ouverture des portes à 19h)



Vente de brioches et jus de fruits, accompagnée du Carnaval des enfants : *Passez commande !*

SAMEDI 6 FEVRIER 2016

N'hésitez pas à commander vos pognes, St Genix et jus de fruits (jusqu'au 31 janvier) en déposant le bon ci-joint (ainsi que le règlement) dans la boîte aux lettres du Sou des Ecoles.

Commandes à retirer le **samedi 6 février, de 8h30 à 18h00**, à la salle de « Zébulon », accueil de loisirs situé en face de la Salle de Fêtes OU possibilité de livraison à votre domicile entre 14h et 16h, sur demande, et uniquement sur la commune de Saint-Vérand.

Vente sur place également durant la journée, buvette et petite restauration dans la cour de l'école à l'occasion du **Carnaval des enfants – défilé avec le char dans les rues à partir de 13h30**.

Origine des produits : **Saint-Genix et pognes** de chez l'artisan boulanger M. Deroux (Saint Donat), **jus d'abricot** de chez M. Damiron (Châteauneuf sur Isère), **jus de pomme** de chez M. Mollière (Saint-Etienne de Saint-Geoirs).

Renseignements : 06.98.50.32.53 (Chloé Marchand, Présidente) ou sdesaintverand@outlook.fr



Les autres dates à retenir :

Dimanche 20 mars : randonnée VTT-Pédestre Les Rondes des rameaux

Dimanche 24 avril : vide-greniers

Vendredi 24 juin : Kermesse de l'école.



Un nouveau bureau a été constitué : Présidente Michèle Croizat, vice-président Alex Schenten, trésorière Sonia Decottignies, trésorière adjointe Agathe Lafite, secrétaire Laure Bernard. Des bénévoles se sont joints à nous, leur aide est indispensable au bon fonctionnement de cette association. Nous les remercions de tout cœur de prendre du temps sur leur vie personnelle. Si d'autres bénévoles veulent se joindre à nous qu'ils n'hésitent pas, nous sommes une équipe accueillante et conviviale, nous vous attendons les bras ouverts.

Pour maintenir l'animation du village de Saint-Vérand, une assemblée générale a eu lieu : bilan financier, questions diverses et renouvellement du bureau étaient à l'ordre du jour. L'année 2014/2015 a été très positive dans tous les domaines. Pour cette nouvelle année 2015/2016 des projets sont en préparation dont vous serez informés régulièrement .

Le nouveau bureau tient à remercier l'ancien président Georges Pain et toute son équipe et bénévoles que nous reverrons tout au long de l'année avec plaisir. L'assemblée générale s'est clôturée par le verre de l'amitié en présence de la municipalité et des personnes du village venues nous écouter. Merci à tous et à toutes.



Repas dansant Halloween vraiment bien réussi. Petits et grands ont joué le jeu. Sorcières, diables et bien d'autres déguisements ont permis de passer un bon moment ensemble afin de s'amuser. **Le Comité des Fêtes** remercie les personnes ayant participé à cette soirée, les bénévoles toujours là pour aider et SUN MUSIC qui a su nous faire danser pendant toute la soirée.

Venez tous nous rejoindre le 9 janvier 2016 à la salle des fêtes de Saint-Vérand à notre habituelle mondée à partir de 20h. Un casse-croûte sera servi pendant cette sympathique soirée. Les gâteaux que vous aurez confectionnés seront les bienvenus. Venez nombreux, on vous attend.

Pour tous renseignements : 0682192945





Avec deux expositions, trois conférences, deux visites de terrain, trois publications, sans oublier la participation aux Journées du Patrimoine et la pose d'une plaque à la mémoire de Paul Berret, l'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui a largement dépassé le programme d'activités qu'elle s'était fixé pour l'année 2015. Le mérite de ce résultat positif et encourageant revient à chacun des membres de l'association, à la Municipalité qui l'accompagne et à toutes les personnes qui la soutiennent. Le bilan moral et financier de l'année écoulée ainsi que le programme et le budget prévisionnels pour 2016 seront débattus au cours de l'Assemblée Générale prévue le 6 février prochain.

Comme elle s'y efforce depuis sa création, l'association St-Vérand Hier et Aujourd'hui continuera de rechercher, étudier et faire connaître tout ce qui touche au patrimoine et à l'histoire de la commune de St-Vérand et de ses deux composantes anciennes, les

paroisses de Saint-Véran et de Quincivet. Derrière ces objectifs statutaires se cache un travail d'investigation guidé par l'envie de découvrir et motivé par l'amour du village et des générations qui l'ont fait vivre. Un travail qui toutefois ne se limite pas à l'admiration béate ou à la nostalgie paralysante « du temps d'avant ». Les documents et les témoignages qui portent trace du passé sont abordés objectivement, avec un esprit libre de toute implication idéologique et dans une perspective d'ouverture sur l'avenir. Grâce à l'engagement généreux de ses adhérents, l'association peut ainsi mettre à la disposition de tous un ensemble d'informations, de données et de documents patiemment rassemblés et rigoureusement analysés. C'est pour cela notamment qu'elle a été reconnue d'intérêt général à vocation culturelle en 2010.

Il est encourageant de constater que plusieurs personnes ont rejoint Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui au cours de l'année

2015. L'association en effet n'est pas un cercle fermé. Au contraire, elle accueille toutes celles et ceux qui, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur disponibilité, souhaitent contribuer à enrichir la connaissance de notre commune ou qui tout simplement s'intéressent au sujet. Cette ouverture à de nouveaux amis est indispensable pour préparer l'avenir. Voilà pourquoi tous les lecteurs de ce journal municipal sont cordialement invités à participer à l'Assemblée générale du 6 février 2016, prévue à 14 heures salle Paul Berret. C'est par la mobilisation des habitants d'aujourd'hui que le « Saint-Vérand de demain » pourra découvrir et comprendre le « Saint-Vérand d'hier ».



La Dame des Champs de Duilio Donzelli à Saint-Vérand



Les Cahiers de Saint-Vérand
Hors-série n° 1
Septembre 2015
Association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui



L'ADMR est une association qui intervient sur les communes Saint-Vérand, Saint-Sauveur, Varacieux et Murinais.

Son bureau est composé de 8 bénévoles, 2 secrétaires, 23 personnels et 75 aides à domicile.

L'ADMR est agréée qualité. Ses services peuvent être pris en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux. 50% des coûts sont déductibles des impôts.

Pour obtenir plus de renseignements, contactez le 04 76 64 26 08 ou le 06 86 12 53 37 de 9 heures à 12 heures ou de 14 heures à 17 heures.



Aide à domicile, ménage, courses, accompagnement chez médecin, coiffeur...

Livraison de repas à domicile.

A votre écoute, être présent, professionnel et vous apporter une prestation de qualité.

Apporter une prestation spécifique pour répondre aux besoins de chacun.

Comme à l'accoutumé, convivialité, bonne humeur et gourmandises étaient au rendez vous à notre dernier repas.

Le club se réunit tous les 2^o et 4^o mercredis de chaque mois .

Calendrier 2016 : en raison des travaux de la salle des fêtes, l'assemblée générale se déroulera le mercredi 13 janvier 2016.

Retenez les 2 dates suivantes : Epiphanie le 27 janvier et Chandeleur le 10 février.

La plaque en l'honneur de Paul Berret placée sur le mur du cimetière de Saint-Vérand a été officiellement dévoilée le mercredi 16 décembre 2015. Monsieur Eyssard, maire, a présidé la cérémonie à laquelle assistaient Mme Elisabeth Frot, proche parente de Paul Berret, M. Raymond Joffre, président en exercice de l'Académie delphinale, Michel Jolland, membre de cette Académie et président de l'association « Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui », ainsi que des habitants de la Commune.

Au joyeux dauphinois



Naissances

Elloria MAUSSERT née le 22 août
Ethan VILLARD LE FAUCHEUR né le 11 septembre
Diana ABREU née le 17 septembre
Camille BUTHIGIEG née le 03 octobre
Léo OSSART le 24 octobre.

Mariage

Aucun couple ne s'est dit Oui pour la vie ce trimestre !

Décès

Bruno DE-ROSSI le 11 octobre

Lucienne SARREIL veuve RIVAL le 14 octobre

Marguerite BUISSON veuve DELAYE le 27 octobre

Aimé Balivord le 15 décembre.

Services municipaux :

☐ Mairie :

- Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h
- Mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h.
- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

☐ Agence postale :

Lundi, jeudi et vendredi de 13 h à 15 h 45,
Mardi de 8 heures 30 à 11 heures et de 13 heures à 15 heures 45,
Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures,
Samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Tél. 04 76 64 06 46

Service intercommunal :

☐ Déchetterie :

Route de la croix de May à Saint-Sauveur :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

- Le samedi de 9 à 18 heures.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



45 hommes et femmes dont:

- 37 sapeurs pompiers volontaires.
- 7 sapeurs pompiers professionnels.
- 1 personnel administratif.

4 communes défendues en première appel :

- Saint-Marcellin, Saint-Sauveur Saint-Vérand et Varacieux.

La caserne de Saint-Marcellin recherche des sapeurs-pompiers volontaires

en parallèle de votre activité professionnelle ou de vos études.

Principales conditions d'accès: avoir au moins 16 ans et être apte physiquement. Formé et entraîné vous développerez vos sens des responsabilités et du travail en équipe, vous vivrez une expérience riche et motivante.

Entre 1000 et 1100 interventions par an dont:

- 70% secours à personnes (malades, blessés).
- 12% accidents de circulations.
- 11% feux.
- 7% opérations diverses (inondations, ascenseurs bloqués...).

Vous êtes intéressé?

Rendez-vous à la caserne au 7 Avenue de Chatte à Saint-Marcellin ou téléphonez au 04-76-27-97-45